

Les compétences du Grand Reims

Dotée du statut d'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté urbaine du Grand Reims exerce de nombreuses compétences :



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat (PLH, OPAH, Contrat de ville)
- Aménagement de l'espace (SCOT, PLUI, ZAC)
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie ...



SERVICES À LA POPULATION

- Enseignement supérieur et recherche
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, péri et extra
- Enfance et jeunesse
- Aménagement numérique
- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique (lutte contre les nuisances et les risques)
- Nouveaux cimetières (pour les investissements)



GESTION DES FLUX

- Eau / assainissement
- Déchets
- Voirie / signalisation / éclairage public
- Stationnement
- Milieux aquatiques & trame verte et bleue
- Réseaux de chaleurs, gaz, électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique

Le transfert de compétences et le pacte financier et fiscal signé entre les 143 communes du Grand Reims permettent d'avoir une vue plus précise des finances de la commune de Cauroy lès Hermonville.

Suit donc une fiche financière pour notre commune; je m'excuse pour la technicité des données, mais cette fiche est nécessaire pour une juste information de tous.

Guy Lecomte